



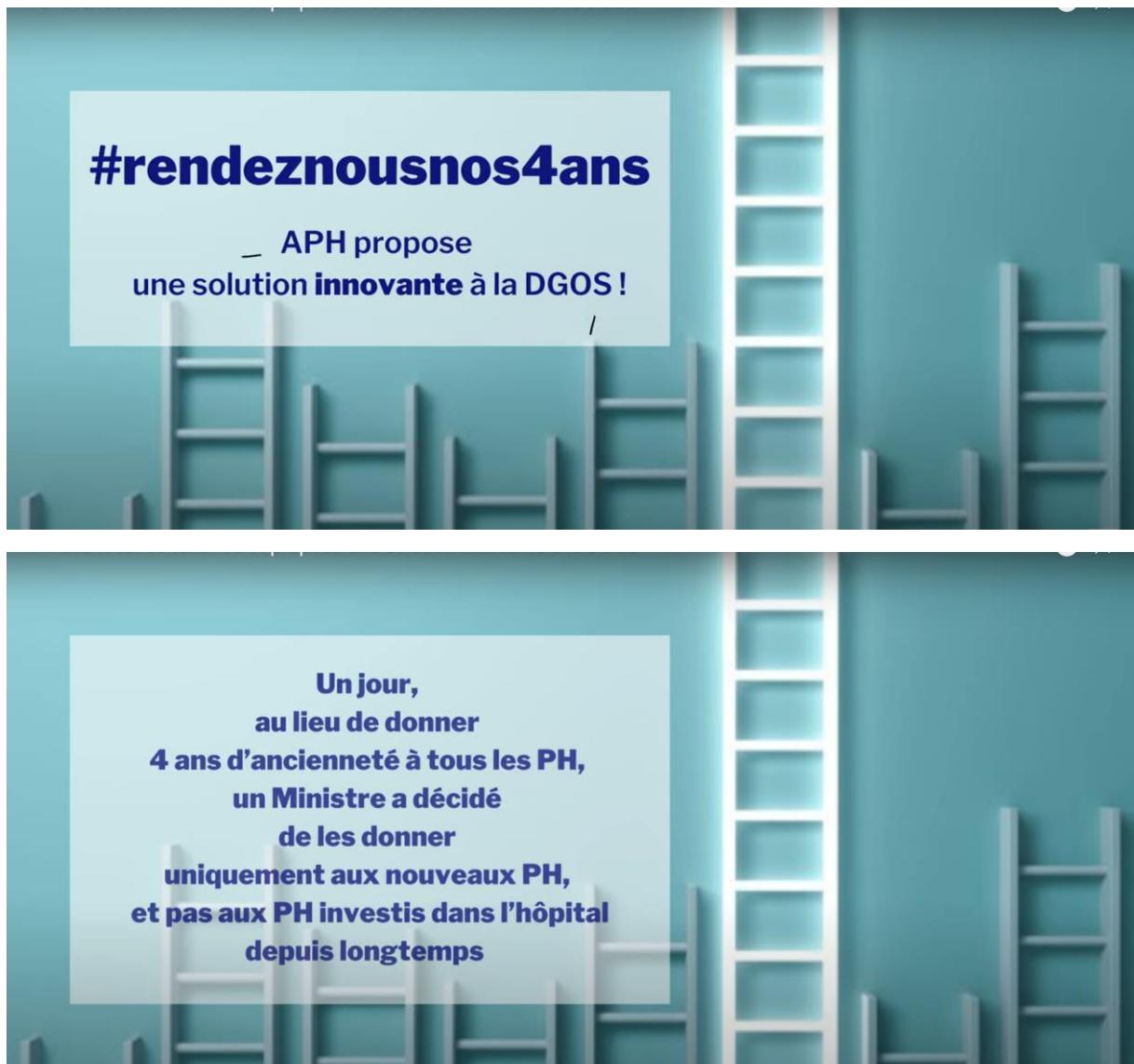
Syndicat National de  
Gérontologie Clinique



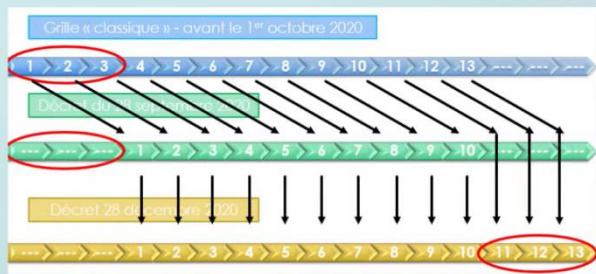
04/04/2024

Le SNGC, avec son intersyndicale APH, propose une solution innovante à la DGOS pour venir corriger la spoliation de 4 ans d'ancienneté perdus par tous les PH nommés avant Octobre 2020 suite au Sécur de la Santé.

Pour découvrir les propositions faites à la DGOS, regardez la [VIDEO](#) !



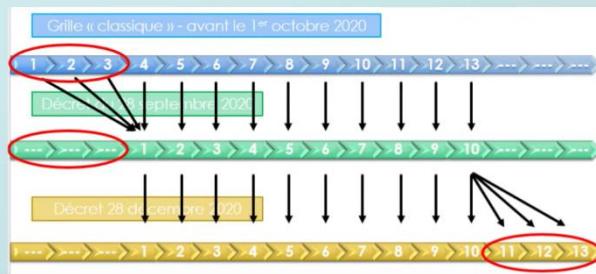
## Au lieu de faire ça :



C'est-à-dire :

- 4 ans d'ancienneté pour tout le monde
- (+ 3 échelons de fin de carrière, Ségur 2020)

## Il a fait ça :



C'est-à-dire :

- 4 ans d'ancienneté pour les futurs PH
- + 3 échelons de fin de carrière, Ségur 2020
- Et pas de gain d'ancienneté pour les PH en début et milieu de carrière

Au passage, cela fait une durée de carrière de :

32 ans pour les PH nommés après le 1er oct 2020

36 ans pour les PH nommés avant le 1er oct 2020

C'est-à-dire :  
des échelons de fin de carrière  
non atteignables  
pour la plupart des PH !

Recours amiable au CNG, grève, interpellation des parlementaires et du Premier Ministre ?

Rien !

Recours en Conseil d'Etat ?

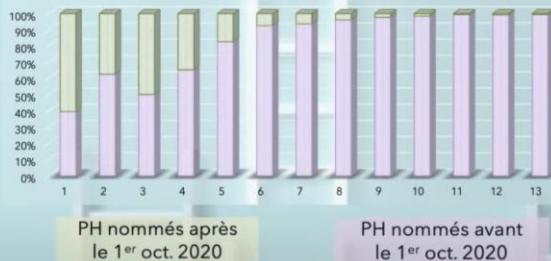
" Le décret (la nouvelle grille) n'entraîne pas d'inversion illégale de carrière dans le corps des PH "

Juillet 2022, changement de Ministre  
Mars 2023, concertations DGOS

Il faut résoudre ce problème

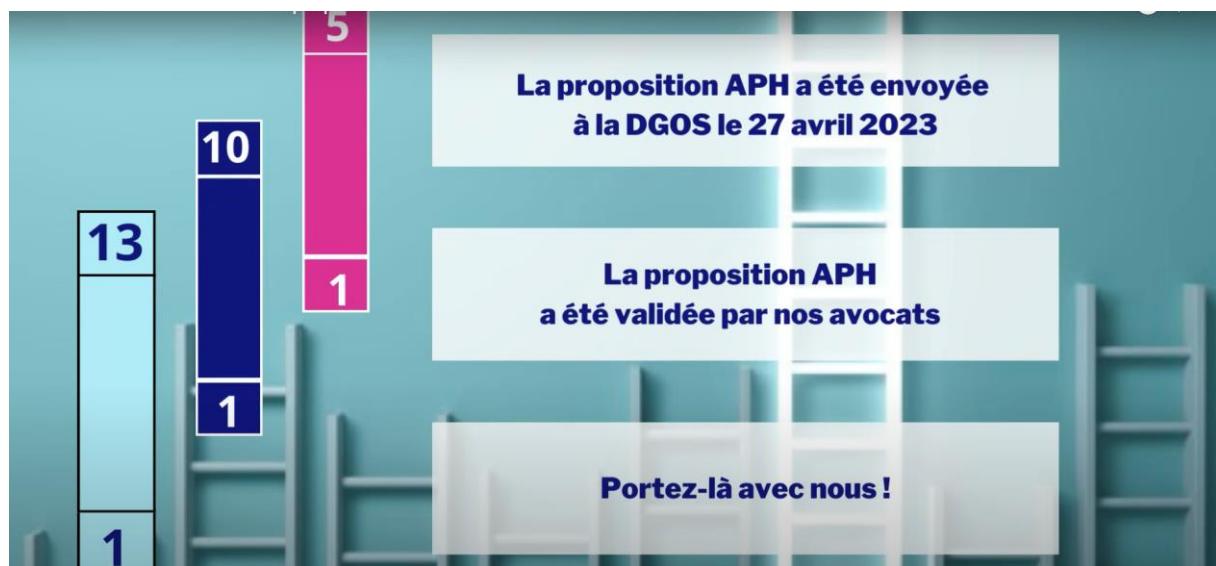
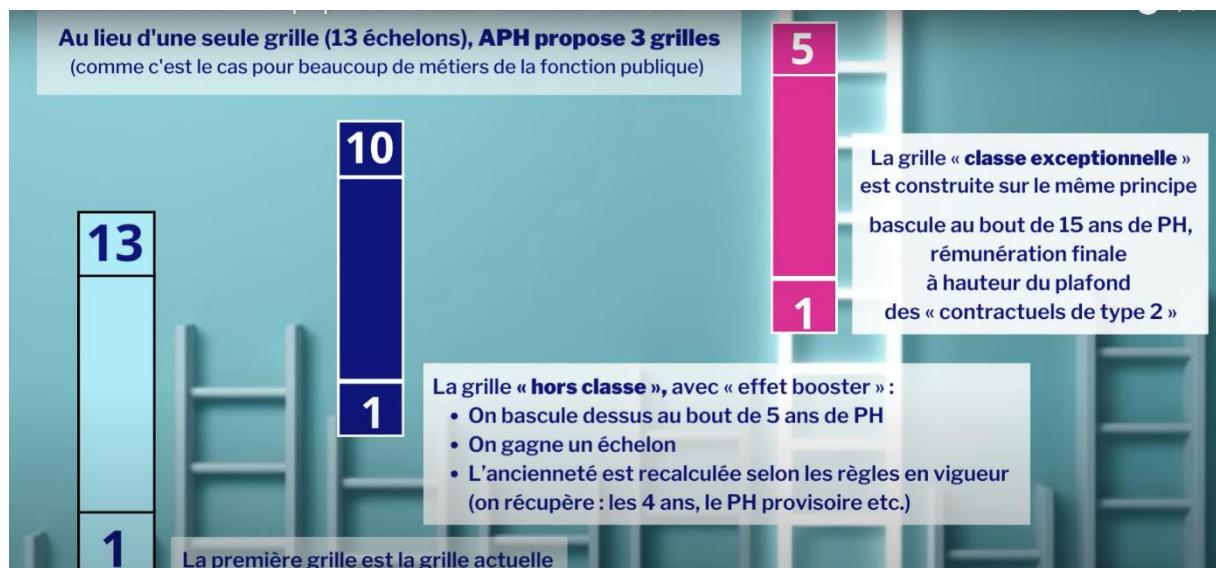
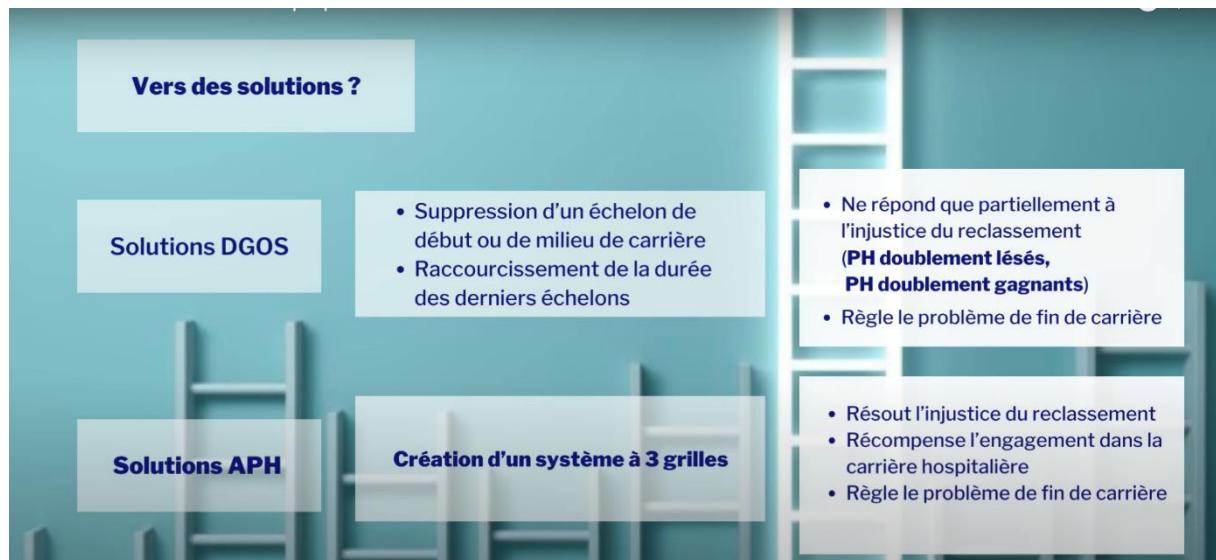
### Concertations avril 2023

Répartition des PH au 1er janvier 2023, selon date d'entrée dans le corps (données CNG)



" On ne peut pas discriminer des PH dans un échelon selon leur date de nomination "

Solutions de contournement à trouver



Depuis, les négociations sont toujours en cours.